

## **Cahier des charges de la Commission consultative intercommunale (CCI)**

### **1. Buts**

- 1.1. La Commission Consultative Intercommunale, ci-après nommée CCI, est une plateforme informative à l'attention des membres des Conseils communaux et généraux de l'agglomération yverdonnoise.
- 1.2. La CCI vise à informer sur les activités, les projets et les thématiques abordés dans les instances de l'AggloY et relevant de la compétence du Comité de pilotage (COPIL).
- 1.3. Le Bureau d'agglomération se tient informé des actualités et évolutions du cadre légal dans le domaine d'aménagement du territoire qu'il expose ensuite aux membres de la CCI.

### **2. Composition**

- 2.1. Chaque Municipalité nomme ses représentants siégeant à la CCI. Leur nombre est défini au pt 2.2. Cette compétence peut être déléguée au Conseil communal/général.
- 2.2. Le nombre de représentants par commune est défini comme suit :

Chamblon : 3 représentants

Cheseaux-Noréaz : 3 représentants

Grandson : 5 représentants

Montagny-près-Yverdon : 5 représentants

Pomy : 3 représentants

Treycovagnes : 3 représentants

Valeyres-sous-Montagny : 3 représentants

Yverdon-les-Bains : 7 représentants

- 2.3. Les membres des Municipalités ainsi que les collaborateurs du Bureau d'agglomération sont invités à participer.
- 2.4. Des intervenants externes peuvent être invités à participer selon les sujets traités.

### 3. Compétences & tâches

3.1. La CCI est une plateforme informative ; elle n'a pas de compétence décisionnelle.

### 4. Organisation

4.1. Le/la président(e) de la Commission Intercommunale d'AggloY préside également la CCI.

4.2. Les collaborateurs du Bureau d'agglomération sont en charge de l'organisation et de la coordination des CCI.

4.3. Chaque commune d'AggloY accueille, à tour de rôle, la CCI.

4.4. La Commission est convoquée par le/la président(e) au moins 1 fois par année. L'ordre du jour est joint à la convocation.

4.5. Une note de séance est établie par un collaborateur du Bureau d'agglomération. Elle est disponible sur demande auprès du secrétariat d'AggloY.

4.6. Les membres de la CCI peuvent proposer des sujets sur demande auprès du secrétariat d'AggloY.

### 5. Finances

5.1. L'indemnisation des conseillers siégeant à la CCI est de compétence des communes.

5.2. Le montant des indemnités est de compétence des communes.

### 6. Adoption et modification du cahier des charges

6.1. Le présent cahier des charges doit être approuvé par la Municipalité.

6.2. Les membres de la CCI ainsi que les représentants des municipalités peuvent proposer des modifications au présent cahier des charges. Toute demande de modification doit être portée à l'ordre du jour et adoptée à la majorité absolue des membres.

6.3. Pour prendre effet, toute modification doit être ensuite ratifiée par les municipalités des communes de l'agglomération yverdonnoise.

AU NOM DE LA COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE

Le/la président(e) :



Frédéric Rohner

Le/la responsable :



Sébastien Genoud

Fait le 23 août 2018 à Yverdon-les-Bains

Les originaux (2) sont déposés au Bureau d'agglomération AggloY

SIGNATURES

Approuvé par la Municipalité de Chamblon, le .....



Max Holzer  
Syndic



Rachelle Hofmann  
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité de Cheseaux-Noréaz, le

02 juillet 2018



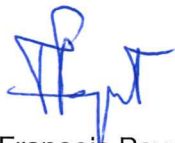
Denis Schneider  
Syndic



Christine Peguiron  
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité de Grandson, le

20 août 2018



François Payot  
Syndic



Eric Beauverd  
Secrétaire municipal

Approuvé par la Municipalité de Montagny-près-Yverdon, le

02 juillet 2018



Frédéric Rohner  
Syndic



Roselyne Maradan  
Secrétaire municipale

Approuvé par la Municipalité de Pomy, le

2 juillet 2018



Yves Pellaux  
Syndic



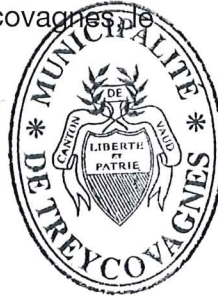
Nathalie Dupertuis  
Secrétaire municipale


---

Approuvé par la Municipalité de Treycoyagnès, le

09.07.2018.....

  
Stéphane Baudat  
Syndic




  
Michèle Aubert Fahrni  
Secrétaire municipale

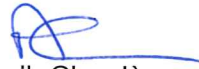
---

Approuvé par la Municipalité de Valeyres-sous-Montagny, le

09.07.2018.....

  
Sonja Roulet  
Syndique




  
Annik Charrière  
Secrétaire municipale

---

Approuvé par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, le

04.10.2018.....

  
Jean-Daniel Carrard  
Syndic



  
François Zürcher  
Secrétaire municipal